



Projet d'établissement

Multi-accueil municipal

« Éric Tabarly »



## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| 1 En préambule, .....  | 3         |
| 2 Projet social .....  | 4         |
| 3 Présentation de la structure.....                                | 6         |
| 4 Projet d'accueil .....   | 9         |
| 5 Projet éducatif.....   | 15        |
| 6 Le développement durable.....                                    | 29        |
| 7 L'évaluation.....  | 30        |
| 8 Conclusion .....   | 30        |
| <i>Annexe 1 : Charte nationale d'accueil du jeune enfant.....</i>  | <i>32</i> |
| <i>Annexe 2 : Bibliographie juridique et institutionnelle.....</i> | <i>33</i> |

# 1 En préambule,

*« Il faut tout un village pour élever un enfant »*

La commune du Grau du Roi développe depuis de nombreuses années une politique forte en direction des familles. Portées au sein d'une entité « cohésion sociale » elle regroupe l'ensemble des établissements et services qui participent à cette dynamique.

Le « pôle petite enfance » est un des maillons de la chaîne qui permet d'accompagner les familles et chaque personne dans son parcours de vie.

La singularité du territoire du Grau du Roi, seule façade maritime du département conduit à penser chacune des actions dans la nécessité de prendre en compte la saisonnalité et ses effets sur les pratiques des professionnelles. Mais aussi les réalités sociologiques, et économiques.

Ce document issu d'un travail de co-construction présente le contexte sociologique et historique, il s'inscrit aussi dans la démarche initiée dans le Projet Educatif De Territoire (PEDT), et s'engage dans des actions de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Il sera le premier document qui viendra, organiser l'accueil, l'accompagnement des enfants et de leurs familles, il précise l'organisation de la structure, donne des éléments pédagogiques, et sanitaires.

Ce travail, qui a demandé à chacun de sa place de se projeter dans un nouvel espace, avec une nouvelle organisation, fera l'objet d'une évaluation régulière tout au long de l'année.

## 2 Projet social

### Historique de la structure présentation

La crèche halte-garderie du Grau du Roi a été inaugurée le 2 Mars 1987, située dans le centre-ville à proximité des services dédiés à l'enfance (école maternelle et élémentaire, CCAS, centre de loisirs, complexe sportif et culturel), elle permettait d'accueillir 18 enfants en crèche et 16 enfants en halte-garderie.

Le nombre croissant de demandes a rendu nécessaire la séparation de ces deux structures.

En 1993, l'achat et la restauration des bâtiments de la gare SNCF ont permis d'installer la halte-garderie à la suite du centre de loisirs. Ainsi un mode de garde régulier a pu être proposé sur la crèche « Les Pequelets » et un mode de garde ponctuel sur la Halte-garderie « Les Moussaillons », permettant ainsi de répondre au mieux aux besoins des familles installées sur la station balnéaire Le Grau du Roi.

Des travaux d'agrandissement ont permis d'augmenter la capacité d'accueil sur la structure « Les Moussaillons », et de l'identifier comme un Multi-accueil proposant 3 modes d'accueils : régulier, occasionnel et en urgence, tout en permettant un accueil à temps partiel, ponctuel ou en urgence, à la journée, demi-journée ou à l'heure.

A l'issue d'une demande toujours croissante de la part des familles, un projet de réunification a été pensé afin de réimplanter le multi-accueil du Grau du Roi dans le quartier de Port Camargue, permettant ainsi d'augmenter sa capacité d'accueil dans des nouveaux locaux, anciennement l'école maternelle Tabarly, tout en maintenant les différents types d'accueil initiaux.

Les deux structures d'accueil collectif existantes ne répondent plus aux normes bâtementaires ni à la réglementation en vigueur pour l'accueil des jeunes enfants depuis le nouvel **Arrêté du 31 août 2021** (référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage). C'est pourquoi la commune de Le Grau du Roi a décidé le rassemblement des deux crèches. De plus, les besoins évoluent et l'offre d'accueil d'une des structures (Moussaillons) ne peut accueillir que très peu d'enfants sur la période des repas (constat fait lors des Commissions d'Attribution des Places en Crèche).

### Un projet global : Le pôle Petite Enfance

La très grande crèche est située dans le pôle petite enfance. Ce dernier réunira en un même lieu plusieurs branches de la petite enfance. En effet, nous retrouverons la très grande crèche (65 berceaux), le Relais Petite Enfance (RPE) et la permanence de la PMI.

Réunir en un seul lieu tous les dispositifs de moins de 3 ans permet une approche globale pour les professionnels, pour nos partenaires et donne à la famille une réponse unique.

Chaque domaine concernant ce bâtiment a été repensé dans une conformité liée à la réglementation pour l'accueil de la petite enfance, nos partenaires institutionnels ont été associés à ce projet et à chaque étape ils ont pu contrôler, conseiller, éclairer nos choix.

La PMI sera présente au sein d'une annexe du bâtiment et partagera une entrée avec une antenne de l'Education Nationale.

Les professionnels auront à cœur de travailler le partenariat de l'EAJE et du RPE qui possède un bureau avec sa propre entrée.

En effet, il y aura au sein de la structure des espaces de mutualisation, selon un planning défini à l'avance et pour des temps partagés accueil collectif/accueil individuel. Toutes les procédures seront décrites dans les projets de fonctionnement des deux dispositifs garantissant le respect de sécurité et de confidentialité.

De plus le RPE étant guichet unique sur la commune du Le Grau du Roi, cela implique un travail conjoint entre la responsable du RPE et la directrice de l'EAJE.

L'objectif du guichet unique est de recevoir dans un premier temps les familles souhaitant un mode d'accueil collectif ou individuel sur le territoire Terre de Camargue, de les informer sur l'ensemble des modes d'accueil, de cerner le besoin puis de conseiller le plus adapté au regard de leur besoin et de leur situation (familiale, professionnelle...).

La proximité des services permet une meilleure fluidité des informations, et ainsi apporter une réponse adaptée au plus près des besoins des familles.

## Présentation du gestionnaire

La commune de Le Grau du Roi a souhaité confier la gestion, de la petite enfance au Centre Communal d'Action Sociale, l'Espace Victor Hugo, du Grau-du-Roi. Les décisions concernant l'organisation et la gestion administrative et financière de cet établissement sont délibérées par le Conseil d'administration, présidé par le Maire.

Le CCAS est organisé en plusieurs pôles :

- ❖ Action sociale
- ❖ Animation de la vie sociale
- ❖ Petite enfance et enfance jeunesse
- ❖ Service scolarité

Le multi accueil s'inscrit donc dans un réseau d'équipements, de services et d'établissements permettant une véritable transversalité.

Le Centre Communal d'Action Sociale joue un rôle essentiel dans la gestion des accueils collectif et individuel du jeune enfant. De par sa mission de nature sociale, il veille à faciliter l'accès aux enfants des familles les plus vulnérables, garantissant une offre inclusive, équilibrée et adaptée aux besoins des familles, tout en contribuant au développement social et éducatif des enfants.

Il s'inscrit pleinement dans une démarche d'amélioration continue et de co-construction pour répondre aux besoins des habitants à chaque étape de leur vie sur le territoire. Le travail en transversalité des services permet une réponse efficiente et adaptée aux besoins.

C'est en ce sens que la commune via le CCAS a souhaité s'inscrire dans la démarche de Convention Territoriale Globale proposée par la CAF du Gard.

La CTG est fondée sur le partenariat avec la CAF et les communes voisines afin de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap.

La volonté de la CAF dans la mise en place des CTG est de permettre d'apporter aux territoires concernés une vision territoriale globale de l'ensemble des problématiques qui touchent les familles. Cette approche permet d'intégrer de la transversalité dans les réflexions menées sur les services aux familles. La CTG permet le rééquilibrage territorial des équipements, pour assurer un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité.

La Caf est le premier soutien financier et opérationnel des accueils petite enfance sur la commune. Elle participe au maintien de l'offre sur le territoire au même titre que la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et la collectivité.

Le CCAS est signataire de la Charte de la Laïcité de la branche famille de la CAF du 30 septembre 2015 ainsi que de la Charte des crèches à vocation d'insertion professionnelle du 29 aout 2016.

Tout comme la CAF, le service de la PMI au sein du département, est un des partenaires institutionnels majeurs, en assurant une mission d'accompagnement, de surveillance et de contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

### 3 Présentation de la structure

CRECHE ERIC TABARLY  
1 Avenue de l'Hermione  
30240 LE GRAU DU ROI

7h30-18H30

Du lundi au vendredi

04.66.53.98.17

[creche.erictabarly@ville.legrauduroi.fr](mailto:creche.erictabarly@ville.legrauduroi.fr)

La structure permet d'offrir un lieu de vie agréable et adapté aux besoins de l'enfant et favorise son éveil à travers le jeu et les différents espaces intérieurs et extérieurs qui lui sont proposés.

### La crèche se compose de différentes salles :

- Une salle d'accueil
- Une salle sensorielle
- Une salle de motricité
- Quatre sections avec dans chacune d'elle un SAS d'accueil, une salle de change, des dortoirs et des salles d'activités
- Une Cour extérieure pour les bébés et grands bébés
- Une Cour extérieure pour les moyens/ grands
- Une cuisine collective
- Une lingerie
- Un bureau de direction
- Un bureau des agents
- Une salle du personnel
- Un local d'entretien
- Un local couche
- Un local à poussettes
- Un local à vélo et trottinette

La crèche assure un apport éducatif essentiel à l'enfant, en l'accompagnant dans son développement global. L'aménagement des espaces et le choix du matériel favorisent son autonomie au quotidien : Il peut choisir son activité, participer au rangement, apprendre à s'habiller ou se laver les mains avec l'aide bienveillante de l'adulte. Les temps collectifs, tels que les jeux, les chansons ou le temps des repas partagés, offrent des occasions de socialiser, de découvrir les règles de la vie en groupe et de développer son langage. Par ailleurs, la variété des activités proposées (motricité, histoires, musique, peinture...) stimule sa curiosité, tout en respectant son rythme et ses besoins individuels (repas, sécurité affective, moments calmes). Ainsi, le crèche devient un lieu où l'enfant grandit de manière harmonieuse, progresse vers l'autonomie et apprend à trouver sa place parmi les autres.

### Les valeurs

Les valeurs qui fondent ce projet éducatif guident l'ensemble des pratiques professionnelles au sein de l'établissement. La bienveillance constitue le socle de notre accompagnement : elle se manifeste par une posture attentive, sécurisante et respectueuse, tant envers l'enfant que sa famille. Le respect est indissociable de cette approche : respect du rythme propre à chaque enfant, de ses besoins fondamentaux, de ses émotions, ainsi que du cadre de vie collectif.

L'individualisation est placée au cœur de l'action éducative. Chaque enfant est accueilli comme une personne unique, avec son histoire, son développement, ses compétences et ses fragilités. Les pratiques des professionnelles visent à reconnaître et accompagner cette singularité, dans une logique de juste adaptation.

L'autonomie est encouragée dès le plus jeune âge, dans le respect des capacités de chacun. Elle est pensée comme un processus progressif, soutenu par un environnement structurant et sécurisant, où l'enfant est acteur de ses expériences.

Le travail en collaboration avec les familles constitue également un principe fondamental. Le lien quotidien avec les familles, basé sur l'écoute, la confiance et le dialogue, permet une continuité éducative cohérente et respectueuse.

Enfin, l'établissement s'inscrit dans une démarche d'inclusion, en veillant à accueillir chaque enfant, quelle que soit sa situation ou ses besoins spécifiques.

Les professionnel(le)s affirment ainsi leur engagement à proposer un cadre d'accueil équitable, ouvert à la diversité et respectueux des différences. Cela se traduit par une attention individualisée, un dialogue ouvert aux familles, une posture professionnelle bienveillante et une égalité de traitement.

## Objectifs généraux

Ce projet vise avant tout à favoriser le bien-être global de l'enfant, en tenant compte de ses besoins physiques, affectifs, sociaux et cognitifs. Il est porté également une attention particulière au bien-être des adultes qui l'entourent, qu'il s'agisse des familles ou des professionnels, convaincus que cet équilibre est indispensable à une prise en charge de qualité.

Les professionnel(le)s souhaitent instaurer un climat de confiance, d'écoute et de partage avec les parents afin de construire une véritable collaboration. Cela passe par des échanges quotidiens, appuyés par des outils de communication tels que les feuilles de transmission et les affichages.

L'accompagnement proposé est donc individualisé, centré sur les besoins propres de l'enfant, tout en s'inscrivant dans une dynamique collective et solidaire.

Les principes suivants permettent de remettre l'enfant et sa famille au centre des pratiques des professionnelles.

Les professionnel(le)s ont des valeurs éducatives et pédagogiques auxquelles elles tiennent. Elles sont portées par l'équipe pluridisciplinaire.

Placer l'enfant au cœur du projet à travers notamment la bienveillance et l'écoute

Être au service des familles par l'accompagnement à la parentalité

Favoriser l'autonomie et l'éveil de l'enfant en respectant son rythme

Amener un cadre rassurant aux enfants et leurs familles, en passant par un aménagement tourné autour de la sécurité et du bien-être des enfants

## Références pédagogiques

Les pratiques des professionnel(le)s s'inspirent notamment de plusieurs influences pédagogiques, en mettant l'accent sur la motricité libre et le respect du rythme propre à chaque enfant. Elles ont à cœur de soutenir l'autonomie des enfants et de proposer un environnement soigneusement préparé, favorisant l'expression libre.

Une réflexion est engagée autour de la place de l'enfant en tant qu'acteur. Il est veillé à ce que l'environnement soit favorable à son éveil et à son développement, notamment grâce à l'aménagement de l'espace, pensé comme un lieu à la fois ludique et sécurisant ainsi qu'à travers la posture et les pratiques professionnelles mises en œuvre.

## 4 Projet d'accueil

Le projet pédagogique correspond à un guide de la vie en crèche, il est destiné aux parents mais également à toutes les personnes souhaitant en savoir plus sur l'organisation de la structure. Notamment les partenaires institutionnels tels que la PMI, la CAF, la MSA, mais aussi les stagiaires et étudiants, les nouveaux arrivants et autres interlocuteurs.

Ce projet permet d'avoir une vision globale de la pédagogie qui va être mise en place auprès des enfants durant l'année, il décrit l'accompagnement, le rythme de chaque unité, les outils qui permettent à l'équipe de donner à chaque famille, chaque jour les éléments du temps passé avec eux.

### Les prestations d'accueils proposées

La demande de pré-inscription en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) est effectuée par les familles auprès du guichet unique conduit par la responsable du RPE basé au sein même de la structure.

Pour un besoin d'accueil occasionnel, le passage en commission d'attribution des places n'est pas obligatoire mais il est conditionné à la disponibilité de place régulière dans la structure.

La commission d'attribution en multi-accueil est chargée d'établir les possibilités d'admission en fonction des places disponibles et d'accompagner les parents au plus près de leur besoin de garde. Le mode de fonctionnement est décrit dans le règlement de la commission. La demande fera l'objet d'une étude et attribution le cas échéant à la condition que le dossier concernant l'enfant soit complet.

Le contrat d'accueil est alors établi dans la structure et précise le temps de présence choisi, les heures d'arrivée et de départ de l'enfant, le tarif horaire et les modalités. Il peut être révisé sous réserve de places disponibles. Il est signé par les parents à l'arrivée dans la structure et en cas de changements.

Un calendrier de fermeture de la structure est fixé annuellement par le gestionnaire (CCAS). Il est affiché dans l'établissement, un exemplaire est remis aux familles en début d'année scolaire.

## L'accueil des enfants en situation de handicap

*Qu'un enfant « extraordinaire » partage le même lieu de socialisation qu'un enfant « ordinaire » : tel est notre postulat sur l'Inclusion.*

L'enfant peut être accueilli selon la prise en charge spécifique dont il a besoin et les capacités de la structure. L'équipe met tout en œuvre pour être à même d'accueillir l'enfant, sa famille et les professionnel(le)s spécifiques qui encadrent l'enfant, et en s'appuyant sur les partenaires spécifiques de cet accueil : le Relais d'Accompagnement Petite Enfance et Handicap (le RAPEH est un dispositif conjoint du Conseil Départemental et de la CAF) ainsi que sur le relais handicap 30 (RLH30).

Les dispositifs RLH30 et le RAPEH visent à encourager la participation de tous et à créer un environnement inclusif, bienveillant et stimulant pour chaque enfant quel que soit sa conduction.

Le RLH30 met à disposition, plusieurs fois par an, des malles contenant divers jeux inclusifs, accessibles à tous les enfants, quel que soit leur âge. Les malles sont répertoriées avec différents thèmes comme les émotions, Snoezelen, l'accompagnement au sommeil.

Le RAPEH intervient sur 3 axes :

- Accompagner les structures sur le projet de soin et le projet social de l'enfant
- Coordonner la mise en place d'une dynamique partenariale et familiale autour de l'enfant dans la structure et au domicile de l'enfant,
- Sensibiliser les professionnel(le)s de la petite enfance sur la question de l'inclusion notamment auprès des relais petite enfance.

Dans le cadre de l'engagement de l'équipe en faveur de l'inclusion, différents aménagements ont été mis en place afin de garantir un accueil adapté et accessible aux enfants en situation d'handicap. La structure dispose d'une rampe d'accès facilitant l'entrée pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que de portes conformes aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Les espaces extérieurs sont équipés de jeux adaptés, permettant à tous les enfants de participer aux activités de manière sécurisée et équitable. Une diversité de jeux et d'équipements a également été sélectionnée afin de favoriser la motricité, l'éveil sensoriel et la socialisation, dans le respect des besoins et des capacités de chaque enfant. Ces dispositifs visent à encourager la participation de tous et à créer un environnement inclusif, bienveillant et stimulant.

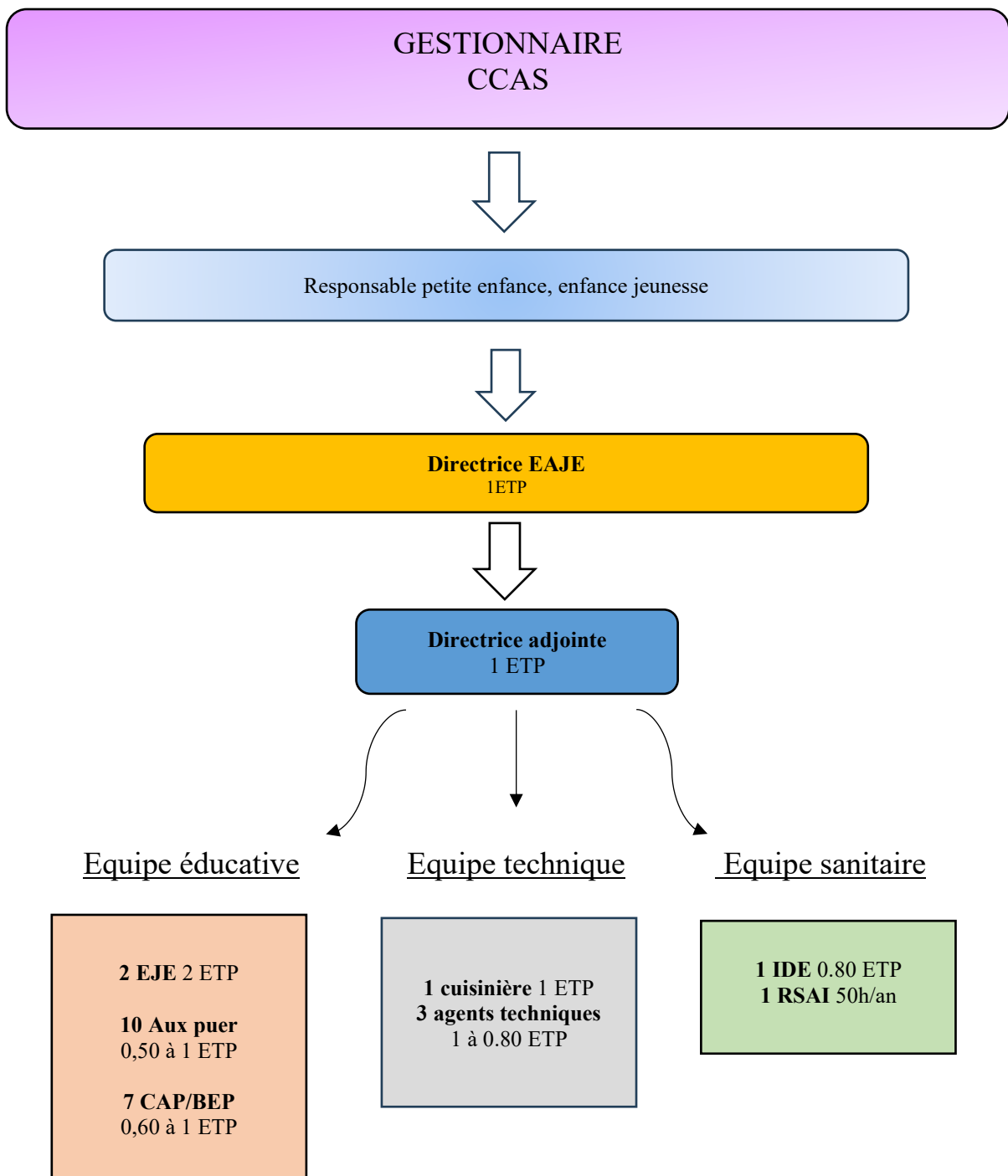
Les professionnelles sont désireuses de formation autour de cette thématique en faveur de l'inclusion. Cela permet de détecter des anomalies d'apprentissages basées sur de l'observation et faire des propositions.

La PMI est également un soutien pour l'accompagnement des familles dans la prise en charge d'un enfant porteur de handicap.

## Compétences professionnelles mobilisées

L'organisation de l'équipe de la crèche TABARLY repose sur une complémentarité des fonctions et une répartition claire des rôles. Chaque professionnel(le) intervient dans un cadre défini, en lien avec ses qualifications, ses compétences, et le projet éducatif et pédagogique de la structure. L'objectif commun est d'assurer un accueil de qualité, à la fois collectif et individualisé, dans un climat de sécurité, de confiance et de respect de l'enfant et de sa famille.

### L'organisation



**La Directrice EAJE :** Titulaire du diplôme d'état de puéricultrice. Elle assure la direction administrative, pédagogique et sanitaire de la structure en lien avec la responsable petite enfance, enfance jeunesse. Elle veille à la mise en œuvre du projet d'établissement, au respect des protocoles d'hygiène et de santé, à la gestion des stocks de fournitures, la gestion budgétaire et à l'encadrement de l'équipe. Elle assure le lien avec les partenaires et associatifs.

Elle travaille en transversalité avec tous les services supports de la collectivité.

**La Directrice adjointe :** Titulaire du diplôme d'éducateur de jeunes enfants.

Elle seconde la direction dans l'organisation de la structure et le travail des professionnels et en assure sa continuité. Elle veille au bon fonctionnement du multi-accueil, dans une démarche de qualité d'accueil de l'enfant et de sa famille au quotidien.

**L'éducatrice de jeunes enfants :** L'éducatrice de jeunes enfants accompagne chaque enfant dans son développement global, en respectant son rythme, ses besoins et ses capacités. Elle met en place des activités éducatives, ludiques et d'éveil, favorisant la motricité, le langage, la créativité et la socialisation en lien avec la direction. Elle joue également un rôle central dans l'observation et l'évaluation du développement de chaque enfant. Elle travaille en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe éducative, en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique de la crèche. Elle entretient également un lien de partenariat avec les familles, les informant et les accompagnant dans la compréhension et le soutien du développement de leur enfant.

**L'infirmière :** s'occupe de tous les protocoles sanitaires et médicaux dont les PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et le PPA (Projet d'accueil Personnalisé). Il accompagne l'équipe de l'établissement, les informe, les conseille dans le domaine de la santé du jeune enfant, et apporte son concours à la mise en œuvre de mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être et au bon développement des enfants, qu'il soit ordinaire ou extraordinaire (postulat de l'établissement sur l'inclusion).

Afin d'optimiser un accueil de qualité, il coordonne les liens entre la famille, les professionnels et les partenaires du champ du handicap avec le concours du médecin RSAI.

Il répond aux familles sur l'ensemble des questions d'ordre médical.

**Référent santé et accueil inclusif :** Selon le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 le RSAI est un professionnel chargé de veiller à la santé, au bien-être et à la sécurité des enfants. Il accompagne les équipes et les familles notamment pour l'accueil des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. Son rôle vise à améliorer la qualité d'accueil et à favoriser l'inclusion de tous les enfants. Sur la structure, c'est un médecin qui endosse ce rôle.

**L'auxiliaire de puériculture :** Titulaire du Diplôme d'État (DEAP), elle a en charge l'enfant de l'accueil jusqu'à son départ. Elle les accompagne dans l'autonomie : le change, le repas ou accompagne les plus grands pour manger seuls, devenir propres. Elle organise des jeux et des activités d'éveil. Elle a un rôle au niveau de l'accueil parent-enfant, un rôle de prévention en signalant tout comportement anormal, et un rôle pédagogique. Elle fait partie d'une équipe pluridisciplinaire. L'auxiliaire de puériculture peut être amenée à assurer la continuité de

direction en cas d'absence de la responsable, conformément aux délégations prévues par l'organisation de la crèche.

**L'assistante petite enfance :** (60% au maximum de l'effectif encadrant les enfants) : Titulaire du CAP accompagnant éducatif petite enfance (AEPE) ou du BEP sanitaire et social, elle travaille en collaboration avec l'auxiliaire et/ou l'éducatrice de jeunes enfants ; elle les seconde et les accompagne dans toutes leurs tâches auprès des enfants et l'organisation des sections. Elle organise également des jeux et des activités d'éveil. Elle peut être amenée à effectuer des tâches d'entretien dans la journée.

**L'animatrice en éveil musicale :** Titulaire d'un diplôme universitaire en musicothérapie. Elle travaille en collaboration avec l'éducatrice de jeunes enfants et les auxiliaires de puériculture. Elle intervient sur tous les groupes (bébés, moyens et grands). Elle a un rôle spécifique auprès des enfants : sensibiliser les enfants au monde sonore et à la musique, en favorisant leur développement psychomoteur global aux niveaux sensoriels, moteur et cognitif.

**La diététicienne et cuisinière :** En collaboration avec la directrice, elle est en charge de l'organisation de la liaison froide. Elle assure la coordination et la communication avec le prestataire de restauration afin de garantir la qualité et la conformité des repas. Elle a en responsabilité la gestion des températures des chambres froides, la réception en stockage de la livraison et prises des températures, la gestion des stocks des marchandises, des matériels et des produits. De plus, elle s'occupe de la préparation du goûter et participe aux réunions de travail organisées par la direction de la crèche. Elle contribue également au projet pédagogique.

**Les agents techniques :** Elles entretiennent le linge, les jouets et l'hygiène générale des locaux dans la journée. Elles participent à l'accompagnement de la restauration. C'est un poste polyvalent, elles remplacent également la cuisinière pendant les congés.

**Les agents techniques des autres services :** L'entretien des locaux est assuré par le service entretien du CCAS ainsi que les agents de la structure. Le ménage est réalisé selon des protocoles spécifiques avec l'utilisation de produits conformes afin de garantir l'hygiène et la sécurité des espaces. Les espaces verts sont entretenus soit par les services municipaux soient par une société extérieure pour offrir aux enfants un extérieur praticable et sécurisé.

Le suivi des normes sécurités et des bâtiments est assuré grâce à un registre regroupant l'ensemble des contrôles réguliers datés et conforme à la réglementation en vigueur. Ces mesures permettent d'offrir un environnement sain, sécurisé et favorable à l'accueil et au bien-être des enfants.

**Les stagiaires et les apprentis :** Des stagiaires peuvent être accueilli(e)s sous convention de stage avec différentes écoles préparant à des carrières médico-sociales et ne sont pas considérés comme personnel encadrant.

Le stage / apprentissage au sein de la structure met l'accent sur la découverte du milieu professionnel, l'intégration au sein de l'équipe et la réalisation des objectifs pédagogiques. Les stagiaires auront pour mission de participer activement à des activités éducatives,

d'accompagner les enfants dans leur développement quotidien et de contribuer à la vie de la structure. Ils seront accompagnés par les professionnels, incluant leur maître de stage, la directrice et/ou l'adjointe en fonction du diplôme préparé. Ce suivi personnalisé garantit un accompagnement adapté, en permettant une progression continue et un apprentissage en situation réelle, favorisant ainsi une intégration réussie dans le milieu professionnel.

**La continuité de direction :** Elle est appliquée conformément aux dispositions de l'article **Art R.2324-36 et R.2324-42** du code de la santé publique. Ces dispositions sont déclinées dans le règlement intérieur.

### **Le travail d'équipe & Analyse de pratique professionnelle, la formation : *Une activité de soutien afin que chacun devienne « sujet » de sa pratique professionnelle***

Le travail en équipe constitue un pilier essentiel du fonctionnement de la crèche. Afin de garantir la cohérence et la qualité de l'accueil, des réunions de coordination, de concertation et de réflexion sont organisées tous les deux à trois mois. Elles permettent de planifier les activités, d'organiser les temps de vie de la crèche, d'échanger sur le suivi des enfants et de mettre en place les projets pédagogiques.

Il s'appuie également sur des temps collectifs d'analyse de la pratique professionnelle, animés par une psychologue, qui offrent aux professionnels l'occasion de revenir sur des situations vécues au quotidien. Par exemple, l'observation d'un enfant ayant des difficultés à entrer en relation peut être partagée, discutée et mise en perspective, afin d'ajuster l'accompagnement de manière cohérente et concertée. Ces rencontres permettent de croiser les regards, d'articuler les savoir-faire (gestes professionnels, organisation des activités, aménagement de l'espace) et les savoir-être (écoute, patience, posture bienveillante), renforçant ainsi la cohésion et l'efficacité de l'équipe.

Ainsi, à travers la réflexion partagée, l'échange d'expériences et la mise en commun de pratiques, le travail en équipe assure une continuité éducative et un cadre sécurisant. Il constitue une ressource indispensable pour construire une relation de confiance avec les familles et garantir un accueil individualisé et bienveillant pour chaque enfant.

### **Prévention, soins et suivi médical et lieu de socialisation**

*L'établissement est un lieu de socialisation pour l'ensemble des enfants et des familles accueillis, mais aussi un lieu de vie sociale et professionnelle pour les agents dont le seul objectif est de tendre vers un accueil optimal, personnalisé, de qualité et vers la satisfaction des besoins.*

Toutefois, il est soumis au respect de la réglementation telle que prévue par les décrets et le code de la santé publique.

Ce paragraphe est détaillé dans le règlement intérieur soumis à la signature des parents et le projet de fonctionnement.

Pour intégrer la structure :

Il est mis en place au sein de la crèche des protocoles de santé adaptés à la vie en collectivité, sous la responsabilité de la référente Santé et Accueil Inclusif (RSAI) et de l'équipe.

Un entretien d'accueil est donc organisé avec chaque famille afin d'aborder le dossier médical de l'enfant, d'identifier d'éventuels besoins particuliers et de présenter les protocoles appliqués dans la structure.

Tout enfant accueilli en collectivité est soumis aux vaccinations obligatoires en fonction d'un calendrier prévu par les textes légaux (photocopies de la page vaccinale du carnet de santé) ainsi que le certificat d'aptitude à la vie en collectivité datant de moins de 2 mois.

L'administration des traitements, les protocoles de produits médicamenteux et non médicamenteux soumis à la réglementation sont réalisés par une infirmière puéricultrice, l'infirmière, une auxiliaire de puériculture ou un éducateur de jeunes enfants présent ce jour-là,

Les maladies à éviction obligatoires :

Cette liste est consultable dans le règlement intérieur ou le règlement de fonctionnement, ainsi que les conditions de retour à la vie en collectivité.

Des actions d'information en matière d'éducation pour la santé seront proposées aux familles durant l'année sous forme de projet.

## 5 Projet éducatif

### Les espaces au sein de l'EAJE

Organisation en 4 sections : un choix au service des enfants

La très grande crèche Éric TABARLY a une capacité d'accueil de 65 places, répartie sur 4 sections différentes :

**Le groupe des bébés :** *15 places des enfants âgés de 3 à 12 mois*

**Le groupe des Bébés grands :** *17 places des enfants âgés de 13 à 18 mois*

**Le groupe des moyens :** *17 places des enfants âgés de plus de 18 mois*

**Le groupe des grands :** *16 places des enfants de plus de 2 ans*

Cette organisation permet de créer des unités de vie adaptées à chaque tranche d'âge, avec un effectif maximum de 17 enfants par section.

Ce choix répond à plusieurs objectifs :

- Répondre aux besoins fondamentaux de chaque âge : les jeunes enfants ont des rythmes, des besoins et des compétences spécifiques. Des sections séparées permettent de

proposer un accompagnement individualisé et des activités adaptées à chaque stade de développement.

- Offrir un cadre sécurisé et apaisant : des unités de vie plus restreintes permettent aux enfants de se repérer facilement, de créer des liens solides avec l'équipe et avec leurs pairs, et de se sentir en sécurité dans leur environnement.
- Favoriser la qualité de l'accompagnement : un effectif réduit par section permet aux professionnel(le)s d'être attentifs à chaque enfant, d'observer et de soutenir son développement, et de répondre rapidement à ses besoins.
- Permettre des interactions adaptées : les enfants évoluent principalement avec des pairs proches de leur âge, ce qui facilite la socialisation, le partage et l'apprentissage de la vie en collectivité.

Ainsi, cette organisation en 4 sections favorise un accueil individualisé, respectueux du rythme et du développement de chaque enfant, tout en assurant un cadre sécurisant et stimulant au sein de l'établissement.

## L'adaptation ou la familiarisation

L'accueil de l'enfant s'effectue après une période d'adaptation ou de familiarisation durant laquelle il découvre progressivement la structure. Cette étape lui permet de se familiariser avec son nouvel environnement, de rencontrer les professionnel(le)s qui prendront soin de lui et de vivre la séparation avec ses parents en douceur, à son propre rythme et au leur. Pour le rassurer, l'enfant peut garder auprès de lui un objet personnel, comme une peluche ou un doudou. Afin de favoriser la continuité, il est recommandé de limiter le nombre d'accompagnants à 2 personnes maximum.

Pendant cette phase d'adaptation ou de familiarisation, il est important de proposer les mêmes jeux dans les différents espaces, qu'il s'agisse de la salle commune d'accueil ou de la salle de vie de la section. Cette continuité aide l'enfant à retrouver des repères et à créer un lien sécurisant avec sa référente, quel que soit l'endroit où il se trouve. Par la suite, de nouveaux jeux pourront être introduits progressivement afin d'élargir son champ de découvertes.

Dans l'intérêt de l'enfant, il est important que les parents et l'équipe éducative entretiennent des échanges réguliers concernant la vie de l'enfant, aussi bien à la maison qu'au sein de la structure. La période d'adaptation, ou de *familiarisation* d'une durée d'une à deux semaines, sera ajustée en fonction des besoins de l'enfant et de sa famille. Elle s'organise selon un planning défini en concertation avec l'équipe et la responsable. La facturation s'applique dès que l'enfant est accueilli seul dans la structure, au tarif horaire en vigueur.

Pendant la période d'adaptation, ou de familiarisation lorsque l'enfant est accueilli avec son parent, les éducatrices de jeunes enfants de la structure offrent une écoute attentive et bienveillante, permettant ainsi de soutenir les familles dans cette étape particulière et de prodiguer des conseils adaptés.

Pendant ces rencontres elles présentent leur rôle au sein de la crèche :

- Echanger sur les besoins et le développement de l'enfant,
- Accompagner les familles vers la parentalité.

En cas d'accueil en urgence, les modalités d'intégration sont adaptées à la situation particulière. La mise en place se fait en lien avec la PMI, seule habilitée à apprécier le caractère d'urgence sociale ou sanitaire d'une demande, en concertation avec la directrice de la structure.

Dans le cadre de ses missions, la direction en collaboration avec le gestionnaire CCAS, peut également proposer un accueil ponctuel pour pallier à une situation familiale particulière dans la limite des places disponibles.

## L'observation un outil essentiel, l'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

### **L'observation, un outil essentiel au sein de l'équipe**

L'observation constitue un pilier fondamental dans l'accompagnement du jeune enfant en établissement d'accueil. Elle permet aux professionnel(le)s de porter une attention fine et bienveillante au développement global de chaque enfant, à son rythme, ses besoins et ses compétences. Observer, c'est prendre le temps de regarder, d'écouter et de comprendre sans juger, afin de mieux ajuster les pratiques éducatives et les propositions faites au quotidien.

L'observation doit permettre :

- De mettre en œuvre une pédagogie adaptée et singulière,
- D'être en vigilance sur la santé physique et psychique de l'enfant,
- De répondre à ses besoins fondamentaux,
- De rendre compte à chaque rencontre aux parents de la journée, événements, comportements, tout ce qui peut rassurer, interroger, et favoriser le climat de confiance pour assurer la qualité de la séparation.

Cet outil favorise également la cohérence et la continuité au sein de l'équipe. L'observation partagée permet d'échanger des points de vue, de croiser les regards professionnel(le)s et de mettre en place des réponses adaptées et concertées. Elle constitue aussi un support privilégié pour le dialogue avec les familles, en leur offrant des éléments concrets sur l'évolution et le bien-être de leur enfant.

Ainsi, l'observation n'est pas une démarche isolée, mais un outil collectif qui nourrit la réflexion pédagogique, garantit une attention individualisée et contribue à la qualité de l'accueil.

### **L'accueil du matin et l'importance des repères**

Le matin, l'accueil des enfants des deux grandes sections se fait dans la salle d'accueil et celui des plus petites sections s'organisera dans la section bébés.

Ce temps favorise la convivialité, les premières interactions de la journée et une transition en douceur entre le milieu familial et la vie en collectivité.

Pour sécuriser les enfants, il est essentiel de leur offrir des repères constants. Dans la salle commune comme dans les sections, l'aménagement des espaces reste stable : les meubles ne

sont pas déplacés et certains jeux sont toujours accessibles, afin de rassurer l'enfant et de lui permettre de retrouver facilement son environnement. Progressivement, d'autres jouets sont proposés au fil de la journée pour stimuler la curiosité et encourager la découverte. Cette organisation répond à un double objectif : rassurer par la régularité et éveiller par la nouveauté.

L'accueil est aussi un moment privilégié d'échanges entre l'équipe et les parents. Un professionnel se rend disponible pour recueillir les informations essentielles concernant l'enfant (sommeil, alimentation, traitement éventuel, humeur). Chaque enfant est accueilli personnellement avec bienveillance : pour les plus jeunes, un accompagnement est proposé sur le tapis ou dans les bras, tandis que pour les enfants marcheurs, l'adulte s'adapte à leur hauteur pour établir un contact visuel rassurant.

Le temps de séparation reste un moment sensible pour l'enfant et son parent. Des rituels simples et cohérents sont mis en place afin de rendre cette transition sécurisante. Une personne référente est présente dans chaque section pour accueillir et accompagner l'enfant dès son arrivée. Même si la personne qui reçoit l'enfant peut varier, l'équipe utilise un vocabulaire commun pour renforcer les repères. Il est recommandé aux parents de dire clairement au revoir à leur enfant : ce geste manifeste leur confiance envers l'équipe et évite une séparation différée, souvent plus difficile à vivre. Cette séparation doit rester de durée limitée, l'équipe étant présente pour soutenir l'enfant comme le parent.

Afin de garantir le bon déroulement des activités collectives et le respect du rythme de chacun, l'heure limite d'arrivée des enfants est fixée à 10h30. Passé ce délai, l'accueil n'est plus possible, car une arrivée tardive perturberait l'organisation et l'intégration harmonieuse de l'enfant au sein du groupe.

L'accueil est aussi l'occasion de transmettre des informations liées à la santé. Les parents signalent chaque matin les symptômes éventuels (fièvre, toux, diarrhée, etc.) ainsi que les prises de médicaments à domicile. Les traitements, dans la mesure du possible, sont privilégiés en 2 prises (matin et soir). En cas de protocole particulier Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), l'administration est assurée par l'infirmière ou une personne habilitée. Tout enfant fréquentant la crèche doit être à jour des vaccinations obligatoires. Lorsqu'une maladie contagieuse apparaît, l'infirmière, la direction et le gestionnaire prennent les mesures nécessaires pour préserver la santé de tous.

Enfin, pour garantir la qualité de l'accueil et la confidentialité des échanges, nous invitons les familles à patienter à l'extérieur du sas d'entrée lorsque celui-ci est déjà occupé, afin de respecter le rythme de chacun et d'éviter la surcharge de l'espace.

## **Continuité et lien entre les sections**

Les enfants qui le souhaitent ont la possibilité de passer un petit moment dans une autre section, par exemple en moyenne ou grande section.

Ces temps ponctuels, choisis par les enfants, leur permettent de retrouver des enfants ou des adultes connus et de partager un moment de jeu dans un cadre rassurant.

Cette démarche valorise leur autonomie et répond à leur besoin naturel de maintenir des liens tout en découvrant de nouveaux espaces et de nouvelles expériences.

Lorsque les enfants choisissent de passer dans une autre section, ils y trouvent des repères importants : cela peut être la section qu'ils ont connue précédemment, ou encore les adultes avec qui ils ont partagé leur année précédente. Ces repères contribuent à leur sentiment de sécurité et facilitent leur adaptation dans un environnement nouveau ou différent.

Pour les plus grands, c'est aussi l'occasion de revenir dans un espace familier qu'ils prennent plaisir à retrouver, avec des jeux connus, sources de plaisir, de confiance et de continuité.

Les adultes peuvent également passer du temps dans une autre section, partageant avec les enfants et les équipes des moments d'échange et de jeu. Ces interactions renforcent les liens entre les sections et participent à la cohérence du projet éducatif de la crèche

## **La motricité libre en petite section**

La motricité libre en petite section consiste à laisser l'enfant explorer ses capacités corporelles à son rythme, sans intervention ni mise en position forcée par l'adulte. L'objectif est de permettre à chaque enfant de développer sa motricité de manière autonome, en respectant son rythme et ses envies.

En petite section, cette approche favorise le développement de la confiance en soi, de l'autonomie et du plaisir de bouger. L'enfant peut expérimenter différentes postures, déplacements et manipulations, découvrir ses propres compétences et apprendre par l'expérience directe.

Il est important de préciser que l'enfant n'est jamais contraint d'adopter une posture ou un geste qu'il n'a pas encore acquis par lui-même. L'adulte observe, sécurise l'espace et propose du matériel adapté, mais laisse l'enfant progresser à son propre rythme. Cette approche permet également de prévenir les frustrations et de soutenir un développement moteur harmonieux et naturel.

Ainsi, la motricité libre encourage l'expérimentation, la créativité et la confiance corporelle, tout en respectant les étapes individuelles de chaque enfant.

## **L'autonomie**

La structure accorde une place essentielle au développement de l'autonomie de l'enfant. Encourager l'enfant à « faire par lui-même » contribue à renforcer sa confiance et son estime personnelle, tout en lui permettant de découvrir progressivement son indépendance.

Dans le groupe des moyens-grands, cet accompagnement se déploie tout au long de la journée et s'adapte au rythme ainsi qu'au développement de chacun. Concrètement, cela peut se traduire par différentes situations de la vie quotidienne : se déshabiller seul pour aller aux toilettes ou pour la sieste, mettre et enlever ses chaussures, ranger les jeux après une activité ou encore participer pour débarrasser la table après le goûter.

L'organisation des différents espaces de la structure est pensée pour favoriser cette autonomie. Elle facilite les moments d'accueil et de séparation, tout en proposant des activités variées dans des environnements adaptés à la stimulation, à la concentration et à la découverte.

## **L'aménagement des espaces**

L'aménagement de l'espace est pensé pour favoriser l'autonomie et le bien-être des enfants. Chaque salle de vie est pensée pour répondre aux besoins des enfants et favoriser leur autonomie. Les meubles sont installés à hauteur d'enfant afin qu'ils puissent voir à tout moment les adultes présents dans la pièce, ce qui contribue à instaurer un climat sécurisant.

Pour les sections de moyenne et grande section, des espaces de jeux symboliques sont prévus : coin cuisine, espace garage... Ces aménagements permettent aux enfants de s'immerger dans des jeux de rôle et de développer leur imagination.

Des tapis sont également disposés dans les différentes zones, offrant un endroit confortable où les enfants peuvent s'installer, notamment lors des temps ritualisés comme les comptines ou les histoires.

## **L'objet transitionnel**

À son arrivée, l'enfant peut apporter un objet de la maison. Le doudou, ou tout autre objet auquel l'enfant est attaché (linge, tissu, peluche...), est investi à un moment donné de son développement et devient sa première possession. Il peut être chéri mais aussi mis à rude épreuve par l'enfant.

Cet objet, appelé objet transitionnel par le psychanalyste anglais Winnicott, facilite le passage entre le domicile et le lieu d'accueil. Il accompagne l'enfant dans l'absence des parents, en lui apportant confiance, sécurité et apaisement face aux situations nouvelles.

Dans les sections bébés et moyens-bébés, les doudous sont conservés dans des pochettes individuelles et nominatives, respectant ainsi les normes d'hygiène tout en permettant à l'enfant de les identifier facilement. Ils peuvent également être utilisés librement sur le tapis.

Pour les groupes moyens et grands, les doudous et tétines sont rangés dans les casiers, le dortoir ou des pochettes en libre accès. L'enfant sait ainsi où les chercher et où les remettre lorsqu'il n'en a plus besoin. L'équipe encourage les enfants à déposer ces objets pendant les repas, les toilettes et certaines activités. Dans un objectif d'autonomisation progressive, l'enfant peut poser son doudou durant les activités ou les sorties extérieures, tout en ayant accès à un espace dédié pour le récupérer à tout moment si nécessaire. Cela garantit à la fois sécurité affective et participation active à la vie collective. Les objets restent également accessibles pendant le temps de repos ou en cas de besoin particulier identifié par l'équipe.

Pour des raisons de sécurité, les doudous doivent être de taille raisonnable. Si l'objet choisi est un linge, la taille maximale recommandée est de 40 x 40 cm.

Les sucettes sont considérées séparément des doudous. Elles répondent au besoin de succion, propre au stade oral (0-1 an), et sont gérées par les adultes. Les attaches-sucettes ne sont pas autorisées pour des raisons de sécurité. Chaque famille doit fournir deux sucettes, qui sont conservées à la crèche et nettoyées quotidiennement.

## **Le développement, le bien-être et l'éveil**

Le jeu est essentiel au développement global du jeune enfant car il stimule ses sens, favorise la motricité, développe le langage et nourrit la curiosité. En jouant, l'enfant explore, expérimente et comprend le monde qu'il l'entoure, tout en construisant les bases de sa confiance en lui et de ses relations sociales.

Les activités peuvent avoir lieu à différents moments de la journée et peuvent prendre différentes formes :

**Les jeux libres :** Le jeu libre permet à l'enfant de suivre ses propres envies, favorisant ainsi sa créativité et son autonomie.

Nous accordons une grande place au jeu libre. Dans les pièces d'activité, les jeux sont à disposition de l'enfant, il est libre de choisir ce qu'il veut et avec qui il veut jouer. Chez les bébés, les jeux sont rangés par thématique (ballons, livres, hochets,) et toujours à la portée des enfants. Chez les moyens-grands, la pièce est aménagée en plusieurs espaces (coin dînette, lecture, motricité, coin poupée, garage...).

**Les jeux dirigés :** les jeux dirigés comme la peinture et les dessins offrent aux jeunes enfants un cadre sécurisant pour développer sa motricité fine, enrichir son imagination et exprimer ses émotions tout en respectant son rythme et son envie. Un enfant ne sera jamais forcé à participer s'il ne le souhaite pas.

Ces activités sont le plus souvent proposées sur le groupe des moyens-grands avec un nombre réduit d'enfants (petit groupe ou seul). Les activités peuvent occasionnellement amener à des productions utilisées pour la décoration de la structure ou pour que l'enfant l'emporte chez lui ce qui permet de faire un lien entre la structure et la famille.

**La salle sensorielle :** Dans le cadre du projet d'établissement, il est souhaité de créer un espace sensoriel au sein de la crèche, destiné à favoriser le développement global des tout-petits. Cet espace est un lieu sécurisant et apaisant, où les enfants peuvent explorer leurs sens et vivre des expériences adaptées à leur âge.

L'espace sensoriel permet de stimuler :

- **La vue :** avec des lumières douces, des couleurs variées et des mobiles attractifs.
- **L'ouïe :** grâce à des sons doux, de la musique ou des instruments adaptés aux enfants.
- **Le toucher :** à travers des tapis sensoriels, coussins, matières différentes et objets à manipuler.

Cet espace a plusieurs objectifs :

- **Favoriser l'éveil sensoriel et moteur** des enfants, en leur permettant de découvrir le monde par leurs sens.
- **Accompagner le bien-être émotionnel** des tout-petits, en leur offrant un lieu calme où se détendre.
- **Soutenir l'accompagnement individualisé**, notamment pour les enfants ayant des besoins particuliers.

L'espace sensoriel s'inscrit dans le projet éducatif, centré sur le développement harmonieux et l'épanouissement de chaque enfant. Il contribue à enrichir les pratiques pédagogiques et à offrir un environnement stimulant, sécurisant et bienveillant pour tous les enfants de la crèche.

**La salle de motricité :** Au sein de la structure se trouve une salle de motricité, un espace spécialement conçu pour répondre aux besoins essentiels des tout-petits en matière de mouvement et de développement physique.

La motricité est fondamentale pour le développement global des enfants. Elle permet de :

- **Développer la coordination et l'équilibre**, grâce à des parcours, tapis et modules adaptés.

- **Renforcer la motricité fine et globale**, en manipulant des objets, en grimpant, en sautant et en rampant.
- **Encourager l'autonomie et la confiance en soi**, en expérimentant de nouvelles situations motrices dans un environnement sécurisé.
- **Stimuler le développement cognitif et social**, en favorisant les jeux collectifs, le partage et la coopération.

La salle de motricité est équipée de matériel adapté à chaque âge : structures modulables, tapis, ballons, tunnels et divers objets sensorimoteurs permettant aux enfants de bouger en toute sécurité. Les activités sont accompagnées et guidées par les professionnel(le)s de la petite enfance, afin d'assurer un apprentissage progressif et ludique du mouvement.

Cet espace permet aux enfants de s'épanouir physiquement, émotionnellement et socialement, tout en renforçant leur santé et leur bien-être. Il s'inscrit pleinement dans le projet éducatif, centré sur le développement harmonieux et global de chaque enfant.

**Les espaces extérieurs** : La crèche Éric Tabarly est dotée de deux espaces extérieurs pensés pour le bien-être et l'éveil des enfants. Ces lieux offrent un cadre privilégié pour profiter du grand air et découvrir la nature.

Dans ces espaces, les enfants peuvent courir, grimper, manipuler, observer et expérimenter librement. Le contact direct avec l'extérieur stimule leur motricité, développe leur curiosité et leur permet d'explorer avec tous leurs sens. La découverte des saisons, des plantes, du vent, du sable ou de l'eau nourrit leur imaginaire et favorise une relation positive avec la nature avec des îlots de fraîcheur pensés pour la saison chaude.

Le jardin est également un lieu de rencontre et de partage : les plus petits observent les plus grands et s'inspirent de leurs gestes, tandis que les plus grands apprennent à tenir compte des plus jeunes et à coopérer dans leurs jeux. Ces temps de plein air renforcent ainsi la socialisation, la créativité et le plaisir de jouer ensemble.

Les espaces extérieurs sont donc bien plus qu'un simple lieu de jeu : ils constituent de véritables terrains d'apprentissage, d'expériences sensorielles et de découvertes collectives.

## Les partenaires opérationnels

Afin d'enrichir les activités, les professionnel(le)s sont en lien avec différents partenaires, répertoriés ci-dessous. Du fait de la situation géographique de la nouvelle structure, une sensibilisation est nécessaire auprès des professionnel(le)s et des familles concernant la question des sorties en véhicule plus fréquents.

**Les écoles maternelles de la commune** : Les passerelles entre la crèche et l'école offrent aux enfants l'occasion de découvrir leurs futurs environnements scolaires et de s'y familiariser en douceur. Accompagnés par les professionnel(le)s de la crèche, ils trouvent ainsi de nouveaux repères et abordent la rentrée avec plus de confiance. Chaque mois de juin, nous organisons des visites des locaux pour les enfants qui entreront à l'école en septembre. Ces moments permettent aux enfants d'être accompagnés et rassurés par une personne connue.

**Le Centre Aqua-Camargue** : il offre aux enfants l'opportunité de découvrir l'eau et d'expérimenter de nouvelles sensations corporelles, tout en développant leur motricité globale, leur coordination et leur confiance en eux. C'est aussi un moment privilégié de plaisir et de détente, qui favorise la socialisation et le respect de consignes dans un contexte différent.

**Le Seaquarium Institut marin** : la visite de ce lieu permet d'observer directement le monde marin, stimulant la curiosité scientifique et enrichissant le vocabulaire. Elle favorise également la prise de conscience de la richesse et de la fragilité des écosystèmes marins, ainsi que le développement de l'attention et de l'observation à travers l'exploration visuelle et sensorielle des différents espaces.

**L'Association « Lire et faire lire »** : chaque semaine une personne de l'association « lire et faire lire » se rend à la crèche pour partager des histoires avec les enfants. Ces moments réguliers permettent aux tout petits de découvrir de nouvelles histoires, d'enrichir leur langage et de stimuler leur imagination. La présence hebdomadaire de Brigitte, la lectrice, crée également un lien de confiance et de complicité avec les enfants rendant chaque rencontre attendue et rassurante.

**La psychologue** : Dans le cadre de son projet d'établissement la crèche Éric TABARLY a fait le choix d'intégrer des séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) animées par une psychologue. Ce dispositif s'inscrit pleinement dans une démarche de soutien à la qualité d'accueil des enfants et à l'accompagnement des professionnels de la petite enfance.

L'intervention de la psychologue vise plusieurs objectifs complémentaires :

- Offrir un espace de parole sécurisé aux professionnel(le)s, où chacun(e) peut exprimer ses ressentis, questionnements et difficultés rencontrés dans le cadre du travail quotidien.
- Favoriser la réflexion collective sur les pratiques professionnelles, en prenant du recul par rapport aux situations vécues, dans un cadre bienveillant et sans jugement.
- Soutenir la dynamique d'équipe, en renforçant la cohésion, l'écoute mutuelle et la reconnaissance des rôles et compétences de chacun.
- Apporter un éclairage clinique, lorsque cela est pertinent, sur des situations complexes ou émotionnellement chargées, en mobilisant des notions issues de la psychologie du développement, de la psychanalyse ou d'autres approches théoriques adaptées à la petite enfance.
- Prévenir l'usure professionnelles, en offrant leurs offrant un temps de ressourcement, d'élaboration et de mise à distance.

## L'approche artistique et culturelle

L'établissement entretient un partenariat avec la **Médiathèque Ernest Hemingway**, accompagnés par les professionnel(le)s de la crèche, les enfants se rendent à la médiathèque pour des temps de lectures, découvertes et d'éveil dans un autre environnement. Ces visites offrent aux enfants l'occasion de se familiariser avec ce lieu, qui devient peu à peu un espace connu et accueillant. Elles favorisent ainsi la découverte du livre, une première approche à la lecture et le plaisir qui l'accompagne, un aspect essentiel pour les enfants. Un conteur ou une conteuse des lieux peut également se déplacer au sein de la crèche.

Il est également organisé des activités régulières en extérieur à **la Villa Parry**, lieu d'art et de culture sur la commune, sur des thèmes changeants pour des expositions transitoires.

En cas de sorties en minibus, des sièges auto seront installés pour respecter les mesures de sécurité.

Les professionnelles seront deux dans le véhicule.

## Garantir l'équité de la fonction parentale et l'égalité filles-garçons

L'équipe s'assure de communiquer de manière équitable avec les deux parents, sans présumer qu'un parent serait plus concerné ou informé qu'un autre. Chaque appel ou message se fait donc de manière neutre, en respectant l'égalité parentale.

Dans le quotidien, les professionnel(le)s observent attentivement les enfants et favorisent un environnement mixte et inclusif. Ils valorisent chacun en se basant sur ses compétences et ses qualités, en évitant les stéréotypes liés au genre. De même, les activités et les lectures proposées aux enfants reflètent la diversité et l'équité. Les histoires sont choisies pour représenter parité et diversité des personnages, afin de permettre à tous les enfants de se reconnaître et de développer leur curiosité sans biais.

## L'alimentation

L'atout de la structure est de pouvoir s'appuyer sur des professionnelles qualifiées en ce qui concerne : la composition des menus en lien avec le prestataire, la diversification de l'alimentation, des commandes et enfin au niveau des actions d'information en matière d'éducation pour la santé relative à l'alimentation des « tous petits » et l'accompagnement des familles.

Le repas est un moment convivial et privilégié, où les enfants découvrent, accompagnés de l'adulte, de nouveaux plaisirs. L'établissement fournit les repas compris pendant les heures d'accueil (déjeuner et goûter) via un prestataire en liaison froide.

Cet intervenant respecte la loi Egalim, promulguée en novembre 2018, qui vise à améliorer la qualité des repas servis dans la restauration collective en y introduisant des produits durables et de qualité, dont des produits issus de l'agriculture biologique.

Ainsi, depuis plusieurs années, la collectivité s'engage à proposer une alimentation saine dans l'assiette des enfants qu'elle accueille dans les structures.

La structure accepte le lait maternel ainsi que le lait en poudre dans le respect des normes d'hygiène définies dans un protocole spécifique. Les conditions de livraison et que la conservation sont déclinés dans le règlement de fonctionnement.

Un espace d'allaitement est par ailleurs mis à disposition des familles souhaitant venir allaiter leur enfant sur place. Les mères peuvent, si elles le souhaitent et dans le respect du

fonctionnement de la structure, venir en journée pour accompagner leur enfant dans ce moment privilégié.

Le temps du repas en section des bébés est proposé entre 11h et 13h en fonction de l'heure à laquelle l'enfant a déjeuné. Une fois la diversification débutée, un tableau d'introduction des aliments est mis en place en lien avec la famille et permet d'adapter le repas des enfants en fonction des aliments introduits au domicile.

Concernant les repas des enfants des autres sections, ils sont servis à partir de 11h30 et le goûter à partir de 15h30. Les repas sont servis dans des assiettes en porcelaine, compartimentées, utilisation de la double cuillère si besoin et la fourchette est proposée pour les enfants qui rentrent à l'école. Les desserts sont donnés en seconde partie du repas. Lorsque tous les enfants ont terminé leur repas, ils débarrassent les uns après les autres leur plateau avant de suivre la professionnelle pour le déshabillage et le temps calme avant l'entrée dans le dortoir.

En fonction de l'âge et de l'alimentation, l'enfant est dans les bras, dans un transat ou sur une petite chaise en face à face avec une professionnelle dans une relation duale. Quand les enfants ont un menu de « grands » (en morceau), avec l'apprentissage de la cuillère, ils peuvent être à plusieurs, assis à table, accompagné par un adulte. Cet apprentissage est à ce stade, celui du plaisir sensoriel de toucher les aliments avec les doigts.

Le plaisir et la découverte s'associent à l'alimentation et, progressivement, l'enfant peut déplacer son attention vers d'autres centres d'intérêt qui sont tenir sa cuillère et manger tout à fait proprement.

Il arrive que l'état de l'enfant nécessite de manière transitoire un régime particulier (ex : anti diarrhéique). Dans ce cas, après avis de la puéricultrice ou infirmière, ce régime est confectionné et servi à l'enfant.

Si l'état de l'enfant nécessite un régime à long terme, il fait l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Les demandes de menus particuliers pour des raisons religieuses ou philosophiques ne seront pas prises en compte.

## Le sommeil

Tout comme l'alimentation, le sommeil est essentiel pour l'enfant et indispensable à son équilibre. Il constitue un temps de régénération au cours duquel se déploient des activités physiques, physiologiques et psychologiques importantes. La sieste joue un rôle crucial : elle permet à l'enfant de se développer correctement, de récupérer et d'assimiler les apprentissages de la journée.

Chaque enfant ayant un rythme et des besoins différents, il est important de respecter leur rythme naturel plutôt que de l'imposer. Les rituels de coucher sont maintenus dans chaque section : l'enfant retrouve son lit à sa place habituelle, avec son doudou et, le cas échéant, sa sucette.

Toutes les sections disposent de plusieurs dortoirs, afin de respecter le rythme individuel des enfants selon leur âge.

Pour les plus petits, les horaires des repas et du repos sont très souples et adaptés aux besoins de chacun. Les enfants sont couchés dans leur lit dans le dortoir, et une surveillance est effectuée toutes les 5 à 7 minutes.

Pour les plus grands, l'endormissement se fait dans une ambiance calme et sécurisante, respectant les habitudes de chacun (doudous, sucettes, préférences particulières). Musique douce, paroles apaisantes, gestes affectueux ou contacts physiques sont utilisés selon les besoins. Les référentes sont présentes au moment de l'endormissement, et un adulte reste dans le dortoir tout au long de la sieste. La sieste est proposée après le repas du midi. Même si l'enfant n'a pas sommeil, il est invité à se reposer. Les enfants arrivant l'après-midi bénéficient également d'un temps de repos adapté à leurs signes de fatigue.

Dans chaque groupe, le rythme de l'enfant est respecté : l'adulte le laisse dormir jusqu'à ce qu'il se réveille naturellement. Pendant les réveils échelonnés, des activités calmes telles que histoires, chansons, jeux libres ou ateliers sont proposées, à l'intérieur comme à l'extérieur dans le jardin.

## L'hygiène et les soins corporels

Les parents sont invités à prévoir, dans un petit sac à dos, un vêtement de rechange adapté à la saison et à la taille de l'enfant, marqué à son nom. Ce trousseau devra être régulièrement vérifié par les parents. L'enfant arrive à la structure toilette faite, après le petit déjeuner et la prise éventuelle de traitements.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de laisser aux enfants des chaînes, bracelets ou tout objet de petite taille. L'enfant doit porter des vêtements propres, confortables, adaptés à son développement moteur et aux activités proposées. Ses ongles doivent être courts, sa couche de la nuit changée et ses vêtements et chaussures doivent favoriser son autonomie tout en étant adaptés à la saison.

Au sein de la structure, l'enfant sera changé selon ses besoins. Selon son âge et son développement, il sera encouragé à acquérir progressivement l'autonomie de la propreté. Le linge souillé est remis aux parents et doit être renouvelé dès le lendemain. Les couches et produits d'hygiène biologiques sont fournis par l'établissement. Les couches lavables sont autorisées sous certaines conditions, après discussion avec l'équipe et la direction. En cas d'allergie ou de préférence particulière, les parents peuvent fournir leurs propres couches.

Pendant la sieste, les vêtements sont déposés dans des bannettes. Pour les plus grands, le déshabillage se fait de manière autonome.

L'acquisition de la propreté est un processus progressif qui commence généralement à la maison et nécessite une continuité dans la crèche. Pour accompagner cette étape essentielle du développement de l'enfant, l'équipe collabore étroitement avec les parents, en échangeant régulièrement pour repérer les premiers signes de propreté et adapter les pratiques. Un questionnaire est proposé aux parents afin de mieux comprendre l'approche éducative à domicile et assurer une cohérence dans les habitudes. Si l'enfant connaît trois accidents de couche consécutifs, l'équipe proposera des couches tout en respectant son rythme d'apprentissage. Il est également recommandé aux parents de prévoir des changes supplémentaires pour garantir le confort et le bien-être de l'enfant. Cette approche partagée entre la crèche et la famille est essentielle pour accompagner l'enfant dans cette phase de transition de manière sécurisante et bienveillante.

Dans le cadre de la prévention de la santé dentaire, les équipes en lien avec l'infirmière, seront amenés à réfléchir sur des projets visant à sensibiliser les enfants à l'importance de l'hygiène bucco-dentaire et à leur inculquer de bonnes habitudes dès le plus jeune âge. En effet, plus de trois enfants sur cinq dans le monde souffrent de caries, un problème évitable par une hygiène rigoureuse. Le brossage des dents, effectué après le déjeuner, permet de valoriser l'autonomie des enfants, de renforcer leur confiance en eux et de créer un moment convivial et éducatif.

## Les retrouvailles : Un temps précieux

Le moment des retrouvailles entre l'enfant et ses parents à la crèche est un temps essentiel qui mérite une attention particulière. Après une journée de séparation, l'enfant a besoin de retrouver ses repères affectifs et de partager avec ses parents ce qu'il a vécu. Il s'agit d'un temps de transition qui lui permet de passer en douceur de la vie en collectivité à la vie familiale.

L'équipe encourage les parents à prendre le temps nécessaire lors du départ : accueillir les émotions de leur enfant, partager un câlin, écouter un mot ou un geste, regarder ensemble une activité commencée ou terminée. Ces instants renforcent le lien parent-enfant et permettent à l'enfant de se sentir sécurisé et valorisé dans ce passage.

Ce moment favorise également l'échange avec les professionnels. Tout au long de la journée, l'équipe consigne les observations, les activités et les moments importants de l'enfant sur des feuilles de transmission. Ces documents permettent, lors des retrouvailles, de partager avec les parents des éléments précis sur la journée de leur enfant : son vécu, ses besoins, ses découvertes ou ses réussites.

Ainsi, les retrouvailles ne sont pas seulement un « temps de sortie », mais un moment de continuité éducative et affective, où chacun prend le temps de se retrouver et d'échanger autour du quotidien de l'enfant.

## L'intégration des familles au sein de l'établissement

L'intégration des familles constitue un axe essentiel pour favoriser le bien-être et le développement des enfants. Les parents participent activement à l'admission de leur enfant : inscription avec la directrice, présentation de l'équipe, entretien avec l'infirmière et visite des espaces de vie de l'enfant. L'adaptation se fait de manière progressive, avec l'accompagnement de l'équipe pour que l'enfant et sa famille se sentent en confiance.

Au-delà de l'admission, les familles sont régulièrement invitées à participer à la vie de l'établissement. Elles peuvent assister à des réunions d'information, échanger avec l'équipe sur le projet pédagogique, les activités ou le développement de leur enfant. Des rencontres festives et culturelles sont également organisées tout au long de l'année : spectacles, sorties, animations thématiques (fête des familles, Noël), permettant aux familles de partager des moments conviviaux avec les enfants et l'équipe.

Outils supplémentaires :

- Une communication régulière par mails, newsletters, permettant aux familles de suivre le quotidien et les projets en cours.

- La consultation des documents institutionnels et pédagogiques : projet d'établissement, projet pédagogique, règlement de fonctionnement, ainsi que des informations en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Protection Maternelle Infantile. Ces informations sont affichées et mises à disposition des familles pour garantir transparence et compréhension des pratiques.

Ainsi, l'établissement favorise une relation étroite entre les familles et l'équipe éducative, permettant aux parents de s'impliquer pleinement dans le développement et l'épanouissement de leur enfant.

## **Les actions de soutien à la parentalité**

En 2011 Le Comité National du soutien à la parentalité définit la parentalité comme : “La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant.”

Il est veillé à respecter le principe d'égalité entre les hommes et les femmes dans l'exercice de la parentalité et à soutenir le bien-être des familles et des enfants au quotidien.

L'accompagnement des professionnel(le)s vise à aider chaque parent à trouver sa place dans la vie familiale, à répondre à ses interrogations et à offrir un soutien lorsque cela est nécessaire. Cela inclut un suivi constant dans les actes de la vie quotidienne, ainsi qu'une présence attentive pour guider et conseiller sans imposer.

Par l'observation professionnelle, l'équipe identifie les besoins de l'enfant et de sa famille et engage des échanges ciblés avec les parents. Ces conversations permettent de partager des observations, d'apporter des conseils adaptés et de renforcer la collaboration entre la famille et les professionnel(le)s de la crèche, dans l'intérêt de l'enfant et dans le respect des convictions des familles. Un lien est fait avec le service familles du CCAS qui propose des activités sur le sujet, des cafés des parents et une mise en relation avec des professionnels.

## **Le Conseil de crèche : un espace de dialogue et de réflexion**

Le Conseil de crèche est composé de représentants des familles, du personnel, du gestionnaire et de la directrice. Il constitue une instance de réflexion et de concertation essentielle pour le bon fonctionnement de la structure.

L'objectif principal du Conseil de crèche est de permettre à chacun de proposer des idées et des solutions visant à améliorer la vie quotidienne de tous les acteurs de la crèche : les enfants, les parents et l'équipe éducative. C'est un espace privilégié pour partager les observations, discuter des pratiques éducatives, aborder les besoins spécifiques des enfants, et réfléchir aux aménagements ou projets pouvant favoriser leur épanouissement.

Ce Conseil offre également aux parents un rôle actif et représentatif : il leur permet de porter leurs questions, suggestions ou préoccupations directement auprès de la direction et des instances de gestion. La participation des représentants du personnel et des élus de la collectivité enrichit les échanges, en permettant de combiner points de vue pédagogiques, organisationnels et institutionnels.

Il se réunit 2 à 3 fois par an, garantissant un suivi régulier des actions et des projets, tout en offrant un cadre formel pour le dialogue entre familles, professionnels et gestionnaire. Grâce à

cette organisation, le Conseil contribue à renforcer la qualité de l'accueil, à soutenir la cohésion de l'équipe et à faire vivre un véritable partenariat entre les parents et la crèche.

## Les dispositions d'accueil des enfants des parents engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

Lié au fonctionnement de la structure et à l'organisation des différents modes d'accueil proposés, il est favorisé l'accès aux places libres tout au long des semaines. En effet, les parents, qui sont dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle, peuvent solliciter la structure et inscrire leur enfant. La crèche contractualise avec la famille qui accepte d'entrer dans une démarche active d'insertion professionnelle en échange d'une place en crèche.

L'objectif est de faciliter l'accueil des enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion.

Un référent "familles", en charge du suivi des familles est à l'écoute des besoins et pourra établir le lien avec les différents interlocuteurs (Pôle emploi, ou la mission locale et le Conseil départemental) pour la signature de la charte et du contrat très spécifique.

## 6 Le développement durable

Depuis un certain nombre d'années, la collectivité est soucieuse de mettre en avant le développement durable. En effet, au sein de la structure à travers les gestes du quotidien et l'alimentation des enfants les professionnel(le)s veillent à l'amélioration des pratiques pour l'environnement et la santé de tous.

Pour la désinfection des jouets, tapis et certains objets il est favorisé la machine à vapeur, qui est très efficace et permet de réduire à la fois la consommation d'eau mais également de produits ménagers

Il est autorisé aux parents, qui le souhaitent, de fournir des protections lavables pour leur enfant

Il est mis à la disposition des parents des sur chaussures réutilisables et lavables pour déambuler dans la structure

Des serviettes individuelles lavables sont utilisées pour le lavage des mains des enfants.

Les professionnel(le)s sont vigilant(e)s au tri des déchets ménagers et emballages (poubelles misent à disposition par la collectivité).

En ce qui concerne l'alimentation, les enfants mangent tous les jours dans de la vaisselle en porcelaine, les livraisons d'aliments sont faites par un prestataire extérieur, déterminé dans le cadre d'un marché. Ce dernier approvisionne la structure dans des conditionnements réutilisables. Ce sont des bacs gastronomes inox, un choix qui est fait plus cohérent pour l'environnement et la santé des enfants. L'inox, est un matériau inerte, parfaitement connu sans transfert dans les aliments. Ainsi, il n'est pas fait recours à des emballages à usage unique et par la même occasion il est évité l'utilisation de conditionnements en matériaux exotiques controversés sans norme. La loi Egalim, qui demande de proscrire tous les plastiques avant 2025 au sein de l'alimentation, est strictement appliquée.

Le prestataire applique les normes en vigueur et choisit la décentralisation des achats pour privilégier l'ancrage territorial et les partenariats avec de petits fournisseurs et producteurs français avec pour but de les accompagner vers des pratiques toujours plus durables.

Enfin, des gestes plus éco-responsables sont mis en place :

- Pour le confort des enfants, les appareils sont réglés selon les besoins, pièce par pièce, pour obtenir les températures optimales
- Une régulation des températures est réalisée lorsque la structure est fermée (soir et week-end)
- Présence d'une ventilation mécanique contrôlée
- Les machines à laver ne sont lancées qu'une fois qu'elles sont pleines, conformément aux protocoles mis en place au sein de la structure.

## 7 L'évaluation

Le projet éducatif est vivant et doit être évalué et réajusté.

Depuis février 2024 des temps de travail ont été mis en place afin d'élaborer un projet commun. Le pôle petite enfance Tabarly est une nouvelle structure qui va nécessiter des réajustements. Une évaluation sera nécessaire afin de s'assurer que chaque niveau de ces nouvelles prestations sont opérantes et répondent aux missions et orientations fixées.

Dans ce cadre, il y a lieu d'élaborer pour la première année un calendrier de travail, et des outils afin :

- D'évaluer les pratiques professionnelles réelles,
- De les comparer à une pratique attendue (par exemple décrite dans les recommandations professionnelles),
- De mettre en œuvre des actions d'amélioration visant à faire converger la pratique réelle vers la pratique de référence attendue.
- De poursuivre l'action de formation pour les agents afin d'alimenter la réflexion, de suivre l'évolution de la recherche et en particulier celle des neurosciences qui donne aujourd'hui un éclairage sur de nouvelles approches.

Mais aussi de s'interroger sur l'aménagement de l'espace, sur l'organisation du travail, sur la pertinence des choix organisationnels.

Cette démarche devra garantir la qualité du service rendu. Elle devra se faire en Co-construction avec l'ensemble des agents, des familles et des partenaires.

## 8 Conclusion

*Au sein de notre structure, nous attachons une importance toute particulière à la relation de confiance et de partenariat qui nous lie aux parents. Chaque famille, chaque parent, chaque enfant est unique, et c'est dans cette singularité que se construit notre accompagnement.*

*Pour toute question, le moindre doute, une inquiétude ou simplement le besoin d'échanger autour de la parentalité, n'hésitez jamais à venir rencontrer un membre de l'équipe. Nous serons toujours disponibles pour vous écouter, prendre le temps de vous recevoir et dialoguer avec bienveillance et respect.*

*Ce lien d'échange et de confiance est au cœur de notre travail quotidien. Ensemble — parents et professionnels — nous avançons dans un véritable partenariat, dans l'intérêt et le bien-être de chaque enfant.*

*MAINTENANT QUE JE SUIS GRAND-PÈRE de Carlos GONZALEZ*

*Hospitalet de Llobregat, octobre 2018*

*« Maintenant que je suis grand-père, je peux vous dire, à vous toutes et tous qui n'êtes encore que parents : Soyez tranquilles !*

*Presque tout ce qui, aujourd'hui, vous préoccupe, que bébé ne dorme que dans les bras, qu'il ne mange pas de légumes, qu'il ne marche pas encore... dans cinq ans, ce ne seront que des anecdotes ; dans trente ans, ce seront les souvenirs les plus beaux de votre vie. »*

# Annexe 1 : Charte nationale d'accueil du jeune enfant



## Charte nationale d'accueil du jeune enfant

### 10 grands principes pour grandir en toute confiance

Pour grandir sereinement,  
**j'ai besoin que l'on m'accueille  
quelle que soit ma situation  
ou celle de ma famille.**

**J'avance à mon propre rythme**  
et je développe toutes mes facultés  
en même temps : pour moi, tout  
est langage, corps, jeu, expérience.  
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps  
et d'espace pour jouer librement  
et pour exercer mes multiples capacités.**

Je suis sensible à mon entourage  
proche et au monde qui s'offre à moi.  
**Je me sens bien accueilli quand  
ma famille est bien accueillie,**  
car mes parents constituent mon  
point d'origine et mon port d'attache.

Pour me sentir bien et avoir confiance  
en moi, **j'ai besoin de professionnels  
qui encouragent avec bienveillance**  
mon désir d'apprendre, de me socialiser  
et de découvrir.

Je développe ma créativité et **j'éveille  
mes sens grâce aux expériences  
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre  
au monde par la richesse des échanges  
interculturels.

**Le contact réel avec la nature**  
est essentiel à mon développement.

**Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me  
valorise pour mes qualités personnelles,**  
en dehors de tout stéréotype. Il en va  
de même pour les professionnels  
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce  
à ces femmes et à ces hommes que  
je construis mon identité.

J'ai besoin d'évoluer dans un  
**environnement beau, sain et propice  
à mon éveil.**

Pour que je sois bien traité, il est  
nécessaire que les adultes qui m'entourent  
soient bien traités. **Travailler auprès  
des tout-petits nécessite des temps pour  
réfléchir, se documenter et échanger**  
entre collègues comme avec d'autres  
intervenant·s.

**J'ai besoin que les personnes qui  
prennent soin de moi soient bien  
formées** et s'intéressent aux spécificités  
de mon très jeune âge et de ma situation  
d'enfant qui leur est confié par mon  
ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil,  
en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

## Annexe 2 : Bibliographie juridique et institutionnelle

### Textes législatifs et réglementaires

#### **Code de la santé publique, article L.2324-1**

(Cet article régit les conditions de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, notamment celles relatives à l'administration des médicaments et aux soins pouvant y être prodigués.)

Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr>

#### **Code de la santé publique, article R.2324-30**

(Précise le contenu obligatoire du règlement de fonctionnement des EAJE, notamment les modalités de désignation et de suppléance de la personne assurant la continuité de direction.)

Disponible sur : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000043998805](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043998805)

#### **Code de la santé publique, article R.2324-30 (alinéa 3°)**

(Cet alinéa exige que le règlement de fonctionnement précise les modalités d'admission des enfants, garantissant clarté, équité et transparence dans l'accueil.)

Disponible sur : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000051418530](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000051418530)

#### **Code de la santé publique, article R.2324-36**

(Définit les conditions de la continuité de direction en l'absence du directeur, pouvant être assurée par une personne qualifiée ou expérimentée.)

Disponible sur : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000043998805](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043998805)

#### **Code de la santé publique, article R.2324-39-1**

(Précise les documents à fournir lors de l'admission : certificat médical, justificatifs de vaccination, ainsi que l'information sur les soins et traitements pouvant être administrés.)

Disponible sur : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000043993650](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043993650)

#### **Code de la santé publique, article R.2324-42**

(Fixe les qualifications minimales requises pour l'encadrement des enfants dans les EAJE, garantissant un taux de professionnels diplômés.)

Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000006911662>

#### **Code de la santé publique, article R.2111-1**

(Encadre l'administration des soins et traitements, notamment par les infirmiers et professionnels habilités, et sert de référence dans les EAJE pour la sécurité sanitaire.)

Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr>

#### **Code de la santé publique, article R.3111-8**

(Subordonne l'admission d'un mineur en collectivité au respect des obligations vaccinales, avec possibilité d'admission provisoire si régularisation sous trois mois.)

Disponible sur : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000038190049](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038190049)

#### **Code de la santé publique, article L.2132-1**

(Prévoit la délivrance gratuite du carnet de santé à chaque enfant lors de la déclaration de naissance, carnet qui centralise notamment le suivi vaccinal et médical.)

Disponible sur : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006687403](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006687403)

#### **Arrêté du 31 août 2021**

(Relatif au référentiel national fixant les exigences applicables aux établissements et services d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage.)

Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr>

**LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018, Article L230-5-1.**

(Relatif à l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous)

Disponible sur : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000043978730](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043978730)

**Chartes et référentiels nationaux**

**Charte de la laïcité dans les services publics, Ministère de la Fonction publique, 30 septembre 2015**

(Réaffirme les principes de neutralité, d'égalité et de respect de la diversité dans les services publics, applicables aux EAJE.)

Disponible sur : <https://www.gouvernement.fr>

**Charte nationale d'accueil du jeune enfant dans les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, 29 août 2016**

(Encadre les pratiques d'accueil dans les crèches AVIP, en mettant l'accent sur l'accompagnement des familles et l'insertion sociale et professionnelle des parents.)

Disponible sur : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr>